

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND
DU 28 AOÛT 2023
PROCÈS-VERBAL N° 16**

Page 188

Le conseil communal est convoqué à 20 h 00 au forum du collège en Brit.

M. Stéphane Gurtner, Président, ouvre la séance à 20 h 00, salue les conseillères et conseillers présents, les municipales et les municipaux ainsi que le syndic. Il salue la presse en la personne de M. Massimo Greco du Journal La Région. Une fois n'est pas coutume, il ne peut pas remercier le personnel communal car la salle n'a pas été mise en place.

Ordre du jour

1. Appel

Nombre de conseillers présents : 35

Nombre de votants : 34

Excusé.e.s : Mmes Gander Zoé, Mercier Cornelia, Miranda Graziella, Sulzmann Hanna, MM. Breguet Florian, Guenez Benoît, Herrmann Alexandre, Mollica Marcello.

Absents : MM. Hedou Gael, Messerli Louis.

Le quorum étant atteint, la présente assemblée peut valablement délibérer.

Au niveau de la municipalité, Mme Christelle Fresneau est excusée.

2. Approbation de l'ordre du jour

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote.

OUI - 34 NON - 0 ABST - 0

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 23 juin 2023

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote.

OUI - 34 NON - 0 ABST - 0

Le PV est accepté à l'unanimité.

4. Communications du Président

Commissions municipales : Je vous annonce quelques changements dans les commissions municipales, je prierai les responsables de ces dernières de bien vouloir prendre en considération les modifications suivantes. À la Commission de transition énergétique, Mme Catherine Rey succède à M. Thierry Genillod. Au Comité Village solidaire intergénérationnel Mme Erika Millet succède à M. Thomas Antoniazza.

Votations fédérales du 22 octobre 2023 : Les premier et deuxième bureaux sont convoqués. En sus des deux bureaux, chaque groupe fournira six scrutateurs, dont trois suppléants. Si ce n'est déjà fait, je prierai les chefs de groupe de transmettre la liste des scrutateurs et des suppléants à notre secrétaire d'ici au 30 août 2023. Une information et un lien pour une formation en ligne ou une inscription pour une formation en présentiel seront transmis aux scrutateurs d'ici le 1^{er} septembre. Le délai d'inscription pour la formation en présentiel est fixé au 15 septembre, les places sont limitées. Je prierai les scrutateurs de suivre une de ces formations d'ici les élections fédérales.

Planification et organisation des commissions : Les conseillers municipaux ont un agenda très chargé et il est important de les consulter en premier lieu avant de fixer une date pour une commission ad hoc, des finances, municipale ou de gestion. Je vous remercie de ne pas leur imposer une date sans les consulter, ce qui est arrivé à quelques reprises ce printemps. Dernièrement, à quelques occasions, des commissions ont dû siéger avec un commissionnaire manquant en raison de l'absence de ce dernier et du suppléant. En cas d'indisponibilité, je rappelle que c'est au commissionnaire concerné de contacter le suppléant et de s'assurer qu'il pourra le remplacer. Il va de soi que le commissionnaire informe le président de la commission de son absence et de la présence de son suppléant. Des soucis de réservation de salles nous ont aussi été signalés, par exemple, une salle déjà occupée car la commission n'avait pas réservé la salle en question. Je vous remercie de réserver les salles auprès de l'administration communale et d'une manière générale, je vous invite à suivre le document qui nous a été transmis par notre secrétaire en date du 26 juin et qui a pour titre : « Tâches lors de la présidence d'une commission ad hoc ». Le rapport validé doit être transmis au bureau du conseil au moins cinq jours avant la séance du Conseil.

M. Louis Messerli est arrivé entre-temps.

Nombre de conseillers présents : 36

Nombre de votants : 35

Règles de bienséance : En dernier lieu, un bref rappel des règles pour la bonne tenue de nos séances. Le formalisme lors des interventions permet d'assurer la politesse et le respect et d'éviter les dérapages. En conséquence, je vous demanderai d'utiliser la formule recommandée pour la prise de parole, soit : « Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers ». Lors des interventions : les rapports des commissions ad hoc et des finances, les dépôts de motions, de postulats et les interpellations seront présentés depuis le pupitre. Il en va de même pour les différentes présentations des chefs de groupe. Les questions des conseillers seront posées depuis leur place, après s'être levé. Pour faciliter la rédaction du procès-verbal, il est recommandé de transmettre le texte écrit de l'intervention après celle-ci et, dans la mesure du possible, de transmettre le fichier informatique à notre secrétaire. Concernant les postulats, les motions, ainsi que les interpellations et les projets de règlement/décision, ils doivent être remis par écrit au Président et doivent être portés à l'ordre du jour du Conseil communal.

M. Anthony Marzolini

Pour les votations fédérales du 22 octobre 2023, vous avez dit qu'il y a un mail qui a été envoyé pour les scrutateurs supplémentaires. Je ne l'ai pas reçu.

M. Stéphane Gurtner

Alors on va contrôler.

5. Lettres et pétitions éventuelles

Un seul courrier est arrivé au bureau du conseil. J'ai reçu une lettre de démission, je vous en fais la lecture : « Par la présente, je vous fais part de ma démission du Conseil communal d'Yvonand, avec effet immédiat. En effet, depuis ce mois d'août, je ne résiderai plus dans notre belle commune et de fait me dois de démissionner de ma fonction de conseillère communale. Ce fut avec grand plaisir que j'ai accompli cette mission qui a été très formatrice et m'a permis de voir de près le fonctionnement d'une commune vaudoise. En vous souhaitant une belle fin de législature, je vous prie de recevoir mes salutations respectueuses. Signé : Julie Rey. ».

6. Assermentations de nouveaux conseillers municipaux

Pour l'UDC, M. Viktor Zeiter présente Mme Bernadette Steiner et M. Jean-Claude Rey.

Pour le PS, M. Mathieu Aberle, remplaçant de M. Florian Breguet, présente M. Ivar Kjelberg.

Le Président prie Mme Steiner et MM. Kjelberg et Rey de venir devant l'assemblée pour procéder à leurs assermentations et à l'assemblée de se lever.

Assermentations. Applaudissements.

Nombre de conseillers présents : 39

Nombre de votants : 38

Je profite de vous annoncer encore quelques changements dans les commissions municipales, je prierai les responsables de ces dernières de bien vouloir prendre en considération les modifications suivantes : M. Jean-Claude Rey succède à Mme Julie Rey au Comité Village solidaire intergénérationnel et à la Commission de naturalisation.

7. Désignation d'un délégué suppléant UDC au Conseil intercommunal de l'ASIYE

Pour l'UDC, M. Viktor Zeiter présente M. N'goran Richard Koffi.

La discussion est ouverte sur cette candidature. La parole n'étant pas demandée, le nombre de candidats étant égal au nombre de poste à pourvoir, M. Koffi est élu tacitement.

Applaudissements.

Suite aux assermentations et à l'élection de ce soir, une mise à jour de la liste des conseillers, ainsi que celle de la liste des commissions permanentes et des commissions municipales vous seront transmises tout prochainement.

8. Communications de la Municipalité

Mme Laura Marques

Chantier de la Mauguettaz : Le chantier de mise en séparatif est terminé. Tous les bienfonds et la mise en séparatif ont été exécutés. Les travaux terminés et, ne vous inquiétez pas, un tapis final sera posé sur la route. Il faut attendre environ une année que la couche de base prenne forme, donc d'ici fin juin-début juillet de l'année prochaine la route sera toute belle. La municipalité remercie les citoyens et les riverains de la zone, car c'étaient des travaux contraignants, donc je tiens à vous remercier si vous êtes concernés.

CCTE et préavis 2023/10 : La commission ad hoc s'est réunie le 15 août dernier et quelques compléments étaient à apporter, en commission. De ce fait, le vote de ce soir sera reporté au prochain conseil communal. Une nouvelle séance de la commission sera prévue et la commission des finances sera également convoquée.

Or bleu : Cet été, la sécheresse a été un peu plus dure. D'année en année, cela devient de plus en plus compliqué. Vous avez vu quelques avertissements et quelques recommandations sur l'utilisation de l'eau. Nos sources ont également été de plus en plus faibles. On continue donc de faire attention et de ne pas lâcher nos efforts, notre eau n'est pas inépuisable. L'année prochaine, nous mettrons en œuvre quelques pistes supplémentaires pour faire un maximum attention à l'eau pendant l'été.

M. Alexandre Lecourtier

Mise des noix : Samedi aura lieu la traditionnelle mise des noix. Tout participant est le bienvenu, à partir de 9 heures au Pont des Îles.

M. Philippe Moser

EMS Bugnon : Un concours a été lancé, nous aurons un nouvel EMS. Cet EMS devrait se construire sur le site actuel de l'EMS Bugnon, la variante d'une construction ailleurs ayant été mise de côté par le canton. Le jury a siégé pour sa première séance le 22 août dernier. J'ai eu le

plaisir et l'honneur de faire partie de ce jury. On a passé une excellente journée, caniculaire, dans le bâtiment Brit 1. Il y a une quarantaine de projets qui sont rentrés. Il y a encore deux séances planifiées afin de d'essayer de décerner un premier prix à ce projet d'EMS de huitante-quatre lits. C'est un petit peu moins que ce qu'il y a aujourd'hui. Le vernissage du concours aura lieu le 25 septembre. Une ouverture au public sera faite. Normalement, j'aurais dû recevoir toutes les informations pour les donner ce soir concernant les dates d'ouverture au public. Je ne les ai pas reçues, mais on me les transmettra par mailing et on informera évidemment la population. Les gens pourront déambuler au travers de ces projets qui sont extrêmement variés. J'ai été surpris en bien de l'ensemble de ces projets. On devrait, au terme de cette procédure, arriver à un joli projet, pour reconstruire « un chalet plus beau qu'avant » comme on dit.

M. Mathieu Aberle

Est-ce que la commune a un pouvoir décisionnel sur cet EMS ou est-ce quelque chose de privé ?

M. Philippe Moser

L'EMS n'appartient pas à la commune. C'est la fondation Saphir qui en est propriétaire. Le nouvel EMS sera construit par la fondation Saphir comme maître d'ouvrage, avec évidemment un gros subventionnement du canton, subventionnement qui ne peut aller que jusqu'à concurrence de ce qui est demandé dans la norme sur les EMS. S'ils veulent faire des choses supplémentaires, c'est la fondation Saphir qui devra les prendre en charge, les financer et répercuter ces coûts sur les pensionnaires. Ce n'est évidemment pas l'idée, avec ce que le canton demande cela donne quelque chose qui est bien, au goût du jour. Ce sont des concepts qui évoluent avec le temps. Ce que l'on peut juste peut-être reprocher, c'est le temps que prend la mise sur pied d'un projet, depuis le départ du concours jusqu'à la construction. C'est souvent très long, cela peut prendre des années. Et au final, quand vous arrivez au projet terminé, ce n'est plus tout à fait ce que l'on ferait aujourd'hui. C'est le cas des Quatre-Marronniers ou d'Orbe par exemple, où quelques finesses dans l'organisation des locaux ou des unités changent ou doivent s'adapter selon les besoins. Aujourd'hui, on est pile dans le tir, mais cela aura peut-être évolué d'ici qu'on ait construit.

9. Préavis 2023/10 Règlement communal sur l'utilisation du fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable et règlement sur la taxe communale spécifique sur l'énergie électrique.

Rapport de la commission ad hoc

Suite à l'annonce faite précédemment par Madame Laura Marques, ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil. La discussion est tout de même ouverte sur ce préavis. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

10. Préavis 2023/11 Complément au préavis n° 2018/09 – Avance de frais pour la mise en conformité de l'installation de désenfumage de la salle La Sablliane.

Rapport de la commission des finances

Rapport de la commission des finances :

Rapporteur M. Charles Wernuss

« Convoquée en séance le jeudi 10 août 2023 à 19h30, la commission des finances, composée de Mesdames Marianne Burdet, Hanna Sulzmann, Sarah Lecourtier et de Messieurs N'goran Richard Koffi, Florian Breguet, Charles Wernuss, Anthony Marzolini, suppléant, s'est réunie à la Petite Amérique - bâtiment de la voirie - pour débattre du préavis municipal n° 2023/11, relatif à l'objet précité. Était présente Mme Christelle Fresneau, Municipale. Nous remercions Madame Christelle Fresneau pour les éclaircissements et réponses apportées aux questions de la commission, relatives au préavis en titre. La commission relève la pertinence de ce préavis afin de pouvoir utiliser la salle à son plein potentiel le plus rapidement possible. La commission

a conscience que selon l'avis des experts la commune risque de devoir assumer financièrement une partie des travaux. La commission des finances, à l'unanimité, vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2023/11, dont les conclusions sont :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 110'000.00 afin de réaliser les travaux de mise en conformité de l'installation de désenfumage de la salle La Sablliane ;
2. De financer ce crédit par les liquidités courantes ;
3. D'imputer le coût de ces travaux dans le compte d'investissement 9143.08 (Bâtiment La Sablliane) ;
4. D'amortir cet investissement par le compte d'exploitation 3552.3312.1 (Amortissement obligatoire) et de prélever la somme correspondante du compte 9281.11 (Fonds rénovation bâtiments communaux).

OUI - 35 NON - 0 ABST - 3

Le préavis 2023/11 est accepté à la majorité.

11. Préavis 2023/12 Arrêté d'imposition pour l'an 2024

Dépôt de préavis.

M. Philippe Moser

Nous vous proposons de reconduire le taux d'imposition actuel pour l'année 2024, encore une année. Les conditions actuelles au niveau des finances communales, les investissements prévus et les résultats surtout des deux dernières années montrent qu'on a encore un peu de marge. Il n'y a donc pas de raison, aujourd'hui, alors que tout augmente, d'augmenter encore en plus nos impôts.

12. Préavis 2023/13 Remplacement de l'éclairage de la Salle Polyvalente

Dépôt de préavis

M. Philippe Moser

Je pense que tout le monde est conscient qu'il est temps que l'on fasse quelque chose pour la Salle Polyvalente concernant l'éclairage. Bientôt, on devra demander aux gens qui vont aux lotos de prendre une bougie avec eux. Ce n'est pas le but. On vous demande ici un crédit d'un peu plus de CHF 100'000.- pour refaire l'éclairage. On ne va pas en faire un théâtre. On ne va pas y intégrer des installations permettant de créer X scénarios d'éclairage avec des complications techniques immenses. L'idée, c'est qu'on ait quelque chose qui soit au goût du jour avec du LED, facile d'utilisation, pour que chacun soit capable de trouver comment on allume. J'ai vécu d'ailleurs des moments de grande solitude quand il fallait aller dépanner car on n'arrivait pas à enclencher un projecteur. L'idée est d'avoir quelque chose de simple, mais sur lequel on peut greffer facilement des installations complémentaires en fonction des besoins qui seront exprimés.

13. Divers et propositions individuelles

M. Stéphane Gurtner

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et nous pouvons passer au contre-appel.

Excusés : Les mêmes.

Absent : Le même.

La séance du conseil est close à 20 h 42. Le Président remercie l'assemblée pour sa participation et clôt la séance. La prochaine séance du conseil communal aura lieu le lundi 25 septembre 2023, à 20 h 00, au forum du Collège en Brit.

Le Président



Stéphane Gurtner



La Secrétaire



Pauline Héritier